



NOS VALEURS

- ◆ Respect de la personne humaine
- ◆ Qualité de vie du patient
- ◆ Accompagnement de la personne en souffrance et des familles
- ◆ Respect des droits des patients, des convictions et des croyances
- ◆ L'Ethique



HÔPITAL DE JOUR (HDJ)

CENTRE HOSPITALIER DE JOIGNY

📍 3 Quai de l'Hôpital BP 229
89306 JOIGNY Cedex

☎ Cadre du service : 03.86.92.32.76
📠 03.86.92.34.20

@ : henry@ch-joigny.fr

Site internet : www.ch-joigny.com

TÉLÉPHONE DU SERVICE : 03.86.92.32.76

LES MISSIONS

- Transfusions (sang, plaquettes),
- Perfusions (gammaglobulines, fer et diphosphonates)
- Ponctions exploratrices / évacuatrices (ascite et pleurésie)
- Bilans à la demande des médecins du CH ou du médecin traitant dans le cadre de diabète, d'insuffisance cardiaque, etc...
- Réévaluation de pathologies chroniques.
- Bilans diagnostiques
- Saignées

LES MÉDECINS

- Dr Marie-Laure MENARD
Responsable du service

Tous les médecins du Centre Hospitalier peuvent programmer et réaliser des hospitalisations de jour.

L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Cadre de santé : Suzania HENRY

Les membres de l'équipe :

- Secrétaires médicales,
- Infirmiers,
- Agents de service.

LES AUTRES INTERVENANTS

Sur prescription médicale :

- ◇ Médecins spécialistes : cardiologue, chirurgien, diabétologue, orthopédiste, urologue, chirurgien viscéral, radiologue,
- ◇ Kinésithérapeute, Enseignant en activités physiques adaptées (EAPA),
- ◇ Diététicienne,
- ◇ Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)
- ◇ Infirmières spécialisées : tabacologie et addictologie, plaies et cicatrisation, diabétologie, éducation thérapeutique, etc.
- ◇ Sage-femme

Sur demande :

- ◇ Psychiatre et Infirmier spécialisé en psychiatrie, Psychologue
- ◇ Ergothérapeute,
- ◇ Assistante sociale,
- ◇ Technicienne EEG
- ◇ Equipe mobile gériatrique (EMG)



L'HOSPITALISATION

Hospitalisation programmée après consultation auprès d'un médecin du Centre Hospitalier ou sur demande d'un médecin traitant.

Les horaires du service : de 8 h à 17 h

POUR FACILITER L'ADMISSION ET LE SÉJOUR

Il est bon de se munir :

- ◇ de sa carte d'identité ou carte de séjour ou passeport,
- ◇ de sa carte d'assurance maladie, VITALE ou autre, et de mutuelle,
- ◇ des derniers résultats d'examens : prises de sang, électrocardiogrammes, radiographies, scanners, IRM, etc, le cas échéant,

LA SORTIE

La sortie est prévue le jour même après avis médical et la fin des traitements ou des examens complémentaires.

A la fin de séjour, une synthèse écrite est adressée au médecin traitant.